



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 29 mai 2020

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Covid-19 – Point de situation n°22

Le Premier ministre a présenté la deuxième phase de la stratégie de déconfinement du territoire national qui s'appliquera à compter du mardi 2 juin, dans un contexte où le département du Val-d'Oise demeure classé en « rouge » sur le plan épidémiologique et en « orange », à l'instar de la région Île-de-France, pour la mise en œuvre des mesures attachées à cette deuxième étape.

Comme je vous l'indique régulièrement depuis le 11 mai, le classement des départements repose sur plusieurs critères qui évoluent quotidiennement. Les principaux sont le taux d'occupation des lits de réanimation, le taux de passage aux urgences pour suspicion de Covid-19, le taux de positivité observé dans les campagnes de test, le nombre de tests effectués et la prévalence du virus dans la population.

Je mesure que ce classement est vécu comme un déclassement par certains. Je voudrais insister sur le fait que c'est la photographie à un moment donné de l'épidémie.

J'ajoute que le Val-d'Oise est un des départements franciliens où l'engagement de tous les acteurs de la santé au premier chef, appuyés, accompagnés, soutenus par l'État et les collectivités a été le plus remarquable. C'est dans ce département que les « centres Covid » ont été montés le plus rapidement. L'engagement des professionnels libéraux en soutiens aux Ehpad a été remarquable. Le soutien du Conseil départemental dans la mise en place, sous l'égide de l'État, de la cellule territoriale d'appui à l'isolement a été immédiat et solide. Les villes et les municipalités ont été disponibles et proactives pour appuyer les campagnes de tests, comme elles l'avaient été pour gérer les foyers de contamination dès le début de l'épidémie. Enfin, les hôpitaux du département, comme les cliniques privées, ont pris une part décisive dans la lutte contre le virus. Cet « écosystème » valdoisien a été et demeure remarquable.

Je tiens à profiter de cette occasion pour renouveler mes remerciements à chacun, soignants, élus, associatifs, forces de sécurité et de secours, pour leur engagement personnel sans faille dans la résolution de cette crise et dans l'accompagnement de nos concitoyens.

Cet exercice de classement n'est pas motivé par une volonté de stigmatiser ou de qualifier négativement un territoire où sa population, mais les indicateurs choisis permettent de guider la mobilisation et la vigilance des autorités. La situation nous invite à appeler les Valdoisiens à poursuivre l'attention particulière qu'ils consacrent au respect des préconisations sanitaires, comme ils le font depuis le début de l'épidémie.

La responsabilité des autorités sanitaires est d'être transparentes sur les données. Parfois celles-ci suscitent incompréhension ou déception. Elles ne sont pas conçues pour évaluer la mobilisation collective, mais pour nous aider à gérer les prochaines étapes de l'épidémie, pour orienter nos actions et être à chaque étape dans une application la plus complète possible du principe de précaution. C'est le sens du classement de toute la région Île-de-France en « orange ». De ce fait, le déconfinement devra être plus progressif, plus prudent, plus transparent encore que partout ailleurs car notre région est dense, irriguée par un réseau de transports qui permet des déplacements importants de populations tous les jours, ce qui impose une approche globale des enjeux sanitaires sur la région.

Au 29 mai, 6 518 personnes sont hospitalisées en Île-de-France, dont 614 en réanimation. Dans le Val-d'Oise, 554 personnes sont hospitalisées dont 29 en réanimation. À ce jour, nous déplorons, 674 décès à l'hôpital et 511 décès en établissements sociaux et médico-sociaux.

Depuis le début de la crise, le taux d'occupation des lits de réanimation est examiné à l'échelle régionale. Tous les patients d'Île-de-France, quel que soit leur département et quelles que soient les capacités propres de lits de réanimation présentés dans leur département ont eu accès à la réanimation. L'amélioration de cet indicateur est constante dans la région Île-de-France et dans le Val-d'Oise depuis le 14 avril. Le seuil d'alerte de cet indicateur est désormais fixé à 40 %. L'occupation de 29 des 58 lits de réanimation autorisés dans le département représente 50 % de notre capacité.

Le taux d'incidence est également au-dessus des seuils de vigilance. Il se situe à 14 pour 100 000 habitants selon les projections épidémiologiques de Santé publique France, alors que ce seuil de vigilance est à 10. C'est principalement ce chiffre qui a justifié le maintien du Val-d'Oise en catégorie « rouge » au titre d'une attention particulière en matière de circulation du virus.

Le Val-d'Oise est orienté positivement pour l'ensemble des autres indicateurs. Le taux de positivité observé dans les campagnes de tests est ainsi passé sous la barre des 5% en début de semaine, même s'il reste dans la fourchette haute de la région. Depuis plusieurs jours, l'ARS a engagé des campagnes de dépistage dans les territoires qui ont été le plus touchés. Ce fut le cas mardi 26 mai à Sarcelles, le 27 mai à Argenteuil, le 28 mai à Villiers-le-Bel, et ce jour à Cergy. D'autres opérations à destination du grand public sont programmées dans les prochains jours, notamment à Goussainville et Persan. Les résultats déjà obtenus sont positifs puisque sur 224 tests effectués à Sarcelles, seul 3 sont positifs, mettant en exergue un taux de positivité autour de 1,3%.

D'autres indicateurs sont plus favorables et nous assurent que nous sommes, comme partout en France, comme dans le reste de la région, sur une dynamique positive. À cet égard, par exemple, le nombre de transports sanitaires pour suspicion de contamination est en forte baisse. Il était de 41 dans la journée du 28 mai contre plus d'une centaine il y a encore quelques jours.

Malgré des évolutions favorables, demeure ainsi nécessaire une vigilance particulière. Dans toute l'Île-de-France, des mesures spécifiques s'appliqueront, en phase avec la réalité territoriale. J'insiste sur le fait que l'entrée dans la deuxième phase du déconfinement ne doit pas mener au relâchement de la vigilance collective et individuelle. Le télétravail doit continuer à être privilégié. Le respect des mesures des différents protocoles sanitaires, notamment celles de distanciation physique, de port du masque ou de désinfection, est essentiel. Je me réserve en particulier la possibilité de rendre le port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'espace public.

L'entrée dans cette deuxième phase constitue un motif d'espoir partagé : de nombreux lieux seront rouverts au public ou verront leur ouverture élargie. J'invite l'ensemble des responsables de ces lieux nouvellement ouverts à être les garants de la mise en place et du respect des protocoles sanitaires. Les règles, désormais bien connues, de la distanciation physique, du port du masque ou de la disponibilité d'outils de désinfection sont autant de mesures sur lesquelles il faut s'appuyer afin d'accompagner le retour à une vie normale.

Un décret à paraître précisera les contours des mesures annoncées hier par le Premier ministre. Je tiens toutefois d'ores et déjà à vous préciser les points suivants :

Les rassemblements de plus de dix personnes demeurent interdits dans l'espace public, de même sont interdits les grands événements comprenant 5 000 personnes ou plus.

Concernant les déplacements, ceux à plus de 100 kilomètres du domicile sont désormais autorisés. Le port du masque demeure obligatoire dans les transports en commun qui restent réservés, en heure de pointe, aux déplacements domicile-travail et scolaires, ainsi qu'aux visites médicales. Enfin, l'accès aux transports inter-régionaux est autorisé, sans motif particulier. Le port du masque y est obligatoire.

S'agissant des parcs et jardins, ils sont désormais ouverts dès ce samedi 30 mai et le port du masque y est fortement recommandé. Je pourrais, si cela s'avère nécessaire, le rendre obligatoire.

S'agissant des activités culturelles et de loisirs, l'ensemble des musées, monuments et parcs zoologiques seront ouverts le 2 juin. Le port du masque y est obligatoire. D'ici au 2 juin, je vous informe que j'ai autorisé, par arrêté de ce jour, l'ouverture du Château de la Roche-Guyon, de l'Abbaye de Royaumont, du Château d'Auvers-sur-Oise, de la Maison Gachet et du musée Daubigny à Auvers-sur-Oise, de l'Abbaye de Maubuisson, le musée de l'outil, du musée archéologique du Val-d'Oise et des musées réunis de Corneilles-en-Parisis.

Concernant les plages, lacs, plans d'eau et bases de loisirs, ils pourront ouvrir, dans le respect du protocole sanitaire. Cela signifie en particulier le respect de la limitation des rassemblements à 10 personnes et la mise en place de règles de distanciation physique. Le port du masque est, à ce stade, fortement recommandé.

S'agissant des salles des fêtes, théâtres, cinémas et casinos, ils demeurent fermés pour l'ensemble de la deuxième phase du déconfinement c'est à dire jusqu'au 22 juin, de même que les discothèques, salles de jeux et parcs de loisirs. A ce stade, les parcs de loisirs, les salles de spectacles et de théâtre ainsi que les cinémas, rouvriront le 22 juin, avec la troisième phase du déconfinement.

S'agissant des mariages et des cérémonies culturelles, ils pourront désormais se tenir, dans le respect des règles de limitation de personnes et de distanciation physique.

Concernant les commerces, tous pourront ouvrir. Seules les terrasses et espaces ouverts des bars et restaurants pourront néanmoins être ouverts. La limite de dix personnes par table et une distance d'un mètre entre chaque table devront être respectées. Le masque y sera obligatoire pour les déplacements. J'invite les maires à prendre en compte cette contrainte, et à travailler avec les commerçants, afin de favoriser au mieux leur retour à l'activité (autorisation d'extension des terrasses, suppression des redevances, etc.). Les centres commerciaux de moins de 70 000 m² pourront également ouvrir.

S'agissant des établissements de tourisme, les hôtels demeurent ouverts et les autres établissements de tourisme, y compris les établissements de thermalisme, resteront fermés. Leur ouverture est prévue, à ce stade, lors de la troisième phase du déconfinement, soit à compter du 22 juin.

Concernant les écoles, elles doivent toutes être ouvertes. Les limites de dix élèves par classe dans les écoles maternelles et de quinze dans les écoles primaires sont maintenues. Il est important que les élèves puissent retrouver leurs écoles et j'invite les maires à prendre les mesures nécessaires à l'ouverture au 2 juin de l'ensemble de celles-ci. L'application du protocole sanitaire demeure nécessaire et donc le respect des obligations de nettoyage et de désinfection, de distanciation, des gestes barrières et des possibilités d'encadrement pédagogiques.

Pour compléter l'offre d'accueil sur le temps scolaire, je remercie les maires, les directeurs d'écoles et les inspecteurs de l'Éducation nationale de leur mobilisation afin de permettre, outre un retour des enfants sur le chemin de leur école, en toute sécurité et dans les meilleures conditions sanitaires, de mettre en œuvre et d'organiser un dispositif Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C) afin d'assurer un accueil tous les jours de la semaine.

S'agissant des collèges, les classes de sixième et de cinquième rouvriront progressivement, dans la limite de quinze élèves par classe, sur la base du volontariat des familles. Le port du masque y sera obligatoire.

Concernant les lycées, les lycées professionnels seront ouverts, afin d'accueillir les élèves pour assurer les certifications professionnelles. Tous les élèves devront être accueillis au fur et à mesure pour des entretiens individuels avec les équipes pédagogiques. S'agissant des lycées généraux et technologiques, ils ne seront ouverts que pour des entretiens individuels avec l'équipe pédagogique. Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire. Une campagne d'identification et de prise en charge des élèves décrocheurs sera lancée à compter du 2 juin.

Concernant les crèches, elles demeurent ouvertes pour des unités de dix enfants, possiblement multiples au sein d'un même établissement.

Pour l'ensemble de ces établissements, je réitère mon invitation aux maires et aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à maintenir une priorité pour les enfants des soignants, des professionnels du secteur médico-social et de l'aide à domicile, des personnels de l'Éducation nationale, des parents qui ne sont pas en mesure d'exercer leur activité professionnelle en télétravail et des familles monoparentales. En cas de refus d'accueil, le chef d'établissement devra établir un certificat afin que les parents concernés puissent bénéficier des dispositions liées à l'activité partielle.

S'agissant des vacances scolaires d'été, les inscriptions en colonies de vacances et camps de plein air pourront reprendre, en tout état de cause, à compter du 22 juin.

Enfin, s'agissant des pratiques sportives, seule la pratique des sports individuels en plein air est autorisée. Les stades, arènes et hippodromes restent fermés. Les gymnases, piscines, et salles de sport ne rouvriront à ce stade qu'à l'entrée dans la troisième phase du déconfinement, prévue le 22 juin.

S'agissant des élections municipales, les services de l'État appuieront les responsables locaux dans la fourniture du matériel de protection nécessaire (masques, gel, barrières en plexiglas) à la bonne tenue sanitaire du processus électoral. Je vous invite à attirer mon attention sur des difficultés dont vous auriez connaissance pour la bonne tenue des 376 bureaux de vote qui seront ouverts le 28 juin dans le Val-d'Oise.

Enfin, je tiens à insister sur l'urgence économique et sociale. Le Premier ministre l'a souligné, « le pays va devoir se battre contre l'impact d'une récession historique ». Comme je vous l'indiquai cette semaine, j'ai réuni hier pour la première fois, le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) du Val-d'Oise. Je vous rappelle qu'il peut être saisi sur simple demande du dirigeant d'entreprise, sur recommandation du commissaire au redressement productif ou du médiateur de crédit. Ma première lettre de cette semaine vous rappelait déjà l'ampleur des actions de soutien à l'activité économique engagées dans le Val-d'Oise. Cet effort s'intensifiera avec la deuxième phase du déconfinement et je vous invite, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à continuer de le soutenir.

Sur l'ensemble de ces sujets, je me tiens à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période. Une adresse mail dédiée a notamment été mise en place à cet effet : pref-covid19@val-doise.gouv.fr.

cordialement,

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN